



DATE DE CONVOCATION : 22/03/2024

DATE D’AFFICHAGE : 22/03/2024

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Éric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Excusés : GARDET-CADET Michel (pouvoir à Yacine ALIOUA)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 12

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.
Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

N° 2024/28

REPAS DES AÎNÉS – FIXATION DU TARIF DU REPAS POUR LE CONJOINT de moins de 65 ans ou n’habitant pas la commune de Tournon

Madame le Maire rappelle qu’un repas des aînés est proposé aux habitants de Tournon qui ont 65 ans et plus.

Pour les conjoints qui auraient moins de 65 ans qui souhaitent participer au repas, il convient de délibérer sur le montant du repas qui leur sera facturé.

Madame le Maire propose un montant de 37 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le montant proposé de 37 € le repas pour le conjoint de moins de 65 ans, dans le cadre du repas des aînés organisé par la commune.

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Gilles MURAZ-DULAURIER

Transmis au
contrôle de légalité

le - 9 AVR. 2024

Publié le - 9 AVR. 2024

